

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/01/2022015338/justel>

Dossier numéro : 2022-07-01/10

Titre

1 JUILLET 2022. - Arrêté du Gouvernement wallon portant clôture de la session ordinaire 2021-2022 du Parlement wallon

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2022 page : 56330

Entrée en vigueur : 24-07-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La session ordinaire 2021-2022 du Parlement wallon est close le 6 septembre 2022 au soir.

[Art.](#) 2. Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.